

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) sont des documents d'urbanisme destinés à planifier à moyen et long terme l'aménagement d'un territoire. Ils sont élaborés à des échelles intercommunales. A ce jour, la France compte 466 SCoT, qui couvrent 95% de la population et 86% des communes.

Le périmètre d'un SCoT est celui d'un bassin de vie et d'emploi. Le SCoT ARLYSERE, exécutoire depuis 2012, est piloté par la communauté d'Agglomération du même nom. Par délibération en date du décembre 2020, les élus d'Arlysière ont engagé la révision générale du SCoT ARLYSERE.

Le SCoT doit permettre un développement durable et équilibré du territoire, et assurer la cohérence entre les différentes politiques sectorielles, qui s'organisent autour de trois grands piliers :

- Les activités économiques (industrie, artisanat, commerce, agriculture, forêt, tourisme, services...)
- Les principaux services à la population : logements, mobilité, grands équipements et services structurants
- La transition écologique et énergétique, intégrant la valorisation des paysages et la gestion économe des espaces naturels, agricoles et forestiers.

En montagne, le SCOT doit définir la localisation, la nature et la capacité globale des équipements structurants relevant d'Unités Touristique Nouvelles Structurantes (Remontées mécaniques, hébergements touristiques, aménagements, selon leur taille).

Par ailleurs, le SCOT doit intégrer un certain nombre de documents de planification élaborés à des échelles supérieures (Région, bassin hydrographique...) et de lois. La révision du SCoT devra prendre en compte la loi Climat et résilience (Aout 2021) et notamment les nouvelles directives en matière de réduction de la consommation d'espaces agricoles naturels et forestiers, ainsi que l'objectif national de Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050.

Sur la base d'un diagnostic territorial, les élus d'Arlysière élaboreront un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), véritable projet politique qui définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire pour les 20 ans à venir. Ces objectifs doivent permettre de coordonner les politiques publiques menées sur les trois thématiques sus nommées.

Ce PAS est traduit concrètement dans un Document d'orientations et d'objectifs (DOO), qui constitue l'outil d'application du PAS, et comprend un certain nombre de prescriptions (textuelles, chiffrées et/ou cartographiées), avec lesquelles les PLU doivent être compatibles.

Il s'agit donc d'un vaste projet d'ensemble, qui pour être réussi se doit par ailleurs de prendre en compte les spécificités locales, d'être partagé par le plus grand nombre, en associant les partenaires concernés et la population, laquelle sera consultée in fine dans le cadre d'une enquête publique. Le SCOT sera exécutoire après son approbation par le conseil communautaire, d'ici à 3 ans.

Suite à cette validation, les communes devront étudier l'opportunité de revoir leurs documents d'urbanisme locaux (PLU) dans un délai d'un an.

maprocuration.gouv.fr

Nouveau téléservice de procuration de vote

- ◆ Gain de temps en gendarmerie (ou commissariat)
- ◆ Économique et écologique
- ◆ Traitement dématérialisé et simplifié pour la mairie
- ◆ Cette nouvelle fonctionnalité complète la version papier mais ne la remplace pas



1 Effectuez votre demande de procuration en ligne via le site maprocuration.gouv.fr. Un numéro de télédossier unique vous est attribué.



2 Rendez-vous avec votre **référence de dossier** et une **pièce d'identité** en gendarmerie ou au commissariat le plus proche pour valider votre identité.



3 Vous êtes informé par courriel dès que la mairie a validé **vos** **procuration**.



URBANISME

Obligation d'affichage de l'autorisation d'urbanisme sur le terrain

Dès qu'une autorisation d'urbanisme (un permis de construire, une déclaration préalable de travaux par exemple) vous est accordée, vous devez informer les tiers de votre projet. Ses principales caractéristiques sont affichées sur un panneau placé sur votre terrain de manière à être bien visible de la voie publique. À partir du premier jour de cet affichage et pendant 2 mois, les tiers peuvent exercer un recours contre l'autorisation d'urbanisme.

L'affichage doit être maintenu pendant toute la durée des travaux.

Cet affichage n'est pas obligatoire pour les déclarations préalables portant sur une coupe ou un abattage d'arbres situés en dehors des secteurs urbanisés.

Code de l'urbanisme : [Article R*424-15](#)



Mesdames, Messieurs,

Cette année encore, nous avons le regret de ne pouvoir vous rencontrer, partager un moment de convivialité pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Depuis maintenant deux ans, nous vivons COVID, et je tiens à remercier notre secrétaire Béatrice et l'ensemble de mes collègues élus qui ont tout mis en œuvre pour que les tournonaises et tournonais de plus de 70 ans puissent accéder à la vaccination au centre de vaccination de Frontenex ; ce dispositif de proximité, éphémère, mais essentiel pour notre territoire rural. Un grand merci à l'ensemble des acteurs : CIAS Arlysière, la mairie de Frontenex, La Croix rouge.

Malgré cette situation sanitaire, nous avons pendant cette année 2021, engagé une modification simplifiée du PLU qui consiste à corriger des erreurs matérielles et modifier une partie du règlement. La modification sera approuvée au printemps 2022.

D'autres projets, comme la mise en place de la vidéosurveillance sur le site de la Tourmotte, l'école, l'aérodrome et la traversée du village aboutira avant la fin du 1er semestre 2022.

En ce qui concerne la réhabilitation du presbytère, lors du premier appel d'offres de nombreux lots étaient infructueux, dont les lots indispensables pour commencer le chantier. Un nouvel appel d'offres sera lancé au printemps.



Nous avons cette année changé l'ensemble des décorations de Noël et Olivier notre agent technique nous a fabriqué de magnifiques façades de chalet. Un grand merci pour ce beau travail.

Au nom de l'ensemble du conseil municipal je vous présente ainsi qu'à vos proches et ceux qui vous sont chers nos meilleurs vœux. Des vœux de santé, de prospérité et de sérénité.

Sandrine Berthet



Déposer mon permis de construire en ligne

- **La saisine par voie électronique, une possibilité pour les usagers de saisir l'administration publique de manière simple et directe**

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont accessibles en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. **C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE).**

Au 1^{er} janvier 2022, la SVE s'appliquera également **aux demandes d'autorisation d'urbanisme**, avec l'obligation **pour toutes les communes** d'être en capacité de recevoir les permis de construire sous forme dématérialisée.

- **Quels sont les bénéfices du service en ligne ?**

Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.

Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture des guichets : en déposant vos demandes de permis de construire en ligne.

Faites des économies de papier, de frais d'envoi, et de temps !

Une fois déposée, votre demande sera transmise aux services d'instruction par voie dématérialisée.

La chaîne d'instruction sera optimisée, pour plus de fluidité dans le traitement de votre demande et plus de réactivité.

- **Dès aujourd'hui...**

Vous avez un projet de construction, d'aménagement ou de démolition ? Vous souhaitez faire une déclaration préalable de travaux ou demander un certificat d'urbanisme ?

Sur le site internet de la commune, le lien vers la « SVE » permet de constituer vos dossiers de demandes en ligne de manière simple et rapide, tout en étant guidé à chaque étape,

La saisie de quelques informations ciblées vous permettra d'éditer le bon formulaire CERFA, de le compléter et de déposer la liste des pièces justificatives à fournir.

Laissez-vous guider !

- **Et toujours...**

Les services de la commune restent vos interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner tout au long de la procédure. N'hésitez pas à les solliciter dès la construction de votre dossier !



A NOTER DANS VOTRE AGENDA

Redevance Incitative Ordures Ménagères

Le **9 février 2022** une réunion publique est organisée à la Tourmotte, en présence de Mr BURNIER FRAMBORET Frédéric, vice-président d'Arlysière.

(Au regard du contexte sanitaire, la réunion est susceptible d'être reportée)

CO VOITURAGE ASSOCIATIF DE GRESY SUR ISERE

L'association de covoiturage est un service de proximité assuré uniquement par des bénévoles.

Elle propose un accompagnement lors des transports au profit des personnes âgées de 65 ans et plus et / ou à des personnes à mobilité réduite fragilisées du fait de leur âge ou de leur handicap, mais aussi pour les personnes plus jeunes temporairement handicapées, (ex : à la suite d'un accident ou une opération), qui nécessitent notre présence afin d'assurer leur autonomie.

Selon le souhait de chaque bénéficiaire du service de covoiturage, un accompagnateur peut aller la chercher chez elle et l'aider dans ses déplacements, l'accompagner à pied sur les lieux où elle souhaite se rendre.

Si vous avez 2 demi-journées par mois à consacrer au bénévolat, celles-ci peuvent nous être très utiles pour le transport des personnes âgées.

Alors appelez-moi !

Véronique Vianey, Présidente de l'association
Contact : **06 10 42 31 36**

CHANTIERS SAVOYARDS SOLIDAIRES

Situé ZAC de Terre Neuve, Gilly sur Isère

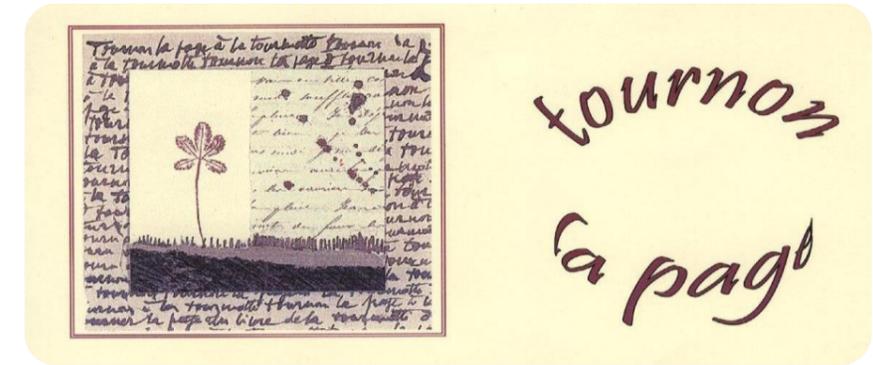
Accessible à tous les particuliers - Tel : **0760938161**



Acteurs de l'insertion, de la formation et de l'emploi sur le territoire Arlysière

Nos prestations

- Rénovation du patrimoine bâti
- Travaux intérieur/extérieur
- Entretien et nettoyage d'espaces publics
- Multiservices



Des pti'tes nouvelles de la bibliothèque

Malgré les restrictions liées au COVID, la bibliothèque a rouvert ses portes depuis le mois de novembre.

Toute l'équipe est prête à vous accueillir dans les meilleures conditions.

Les nouveautés, récemment acquises attendent adultes et enfants dans nos rayons, pour le plaisir de tous.

Pensez à rapporter les livres empruntés depuis longtemps, ce qui nous permettra une mise à jour et un renouvellement de l'offre de lecture pour cette rentrée.

Toute l'équipe vous attend avec plaisir.

Nous vous rappelons les horaires de la bibliothèque :

- Lundi de 16h30 à 19h
- Mercredi de 15h à 17h
- Samedi de 15h à 17h

*Pass sanitaire obligatoire

*Si vous ne possédez pas de pass sanitaire, vous pouvez contacter la bibliothèque aux heures de permanence

(04 79 38 16 82)

« Que la lecture reste une porte magique sur l'imaginaire ... »

Maxime Chattam